



Articles publiés sous la direction de

PEGGY KRIEF

Unité consilium en médecine du travail du secteur santé en entreprise et Unité médecine du travail du secteur académique

Département de santé, travail et environnement Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique Université de Lausanne

IOANNIS KOKKINAKIS

Département des policliniques Département vulnérabilités et médecine sociale Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique Université de Lausanne

Les défis de la santé au travail en Suisse

Dre PEGGY KRIEF et Dr IOANNIS KOKKINAKIS

Rev Med Suisse 2022; 18: 1287-8 | DOI: 10.53738/REVMED.2022.18.788.1287

En Suisse, près d'un quart des motifs de consultation des médecins de premier recours sont liés au travail.¹ Le travail est un déterminant de la santé.² Certaines expositions professionnelles telles que les contraintes biomécaniques, psycho-organisationnelles, chimiques, biologiques, physiques peuvent soit causer des maladies professionnelles ou liées au travail, soit aggraver certaines pathologies. Les plus courantes sont la dépression, les troubles musculo-squelettiques, les dermatoses, les maladies pulmonaires, la surdité, les cancers et les pathologies de grossesse. L'OMS estime que ces risques professionnels contribuent pour une part importante au fardeau des maladies chroniques: 37% des douleurs dorsales, 16% des surdités, 13% des broncho-pneumopathies chroniques obstructives, 11% des asthmes, 9% des cancers du poumon, 8% des dépressions, 8% des accidents et 2% des leucémies. Les maladies professionnelles ou liées au travail ou encore aggravées par le travail peuvent être évitées par des mesures préventives en entreprise.² Pour ce faire, il est de la responsabilité des employeurs de faire appel à des médecins du travail et à des spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST). L'évaluation des risques professionnels participe aussi à la protection de l'environnement car certains déchets d'origine professionnelle peuvent contaminer l'air, le sol et l'eau.³

Les médecins jouent un rôle essentiel dans la détection, l'évaluation, la prévention et la gestion des accidents et maladies liés au travail. N'ayant pas de présentation clinique spécifique, leur détection précoce nécessite la réalisation d'une anamnèse professionnelle. Les médecins évaluent la contribution des risques professionnels dans l'exacerbation

des maladies, afin de soutenir le retour au travail et préserver la capacité de travail. L'évaluation du lien entre maladie/accident et travail est essentielle pour le diagnostic médical et le plan de traitement incluant la gestion de l'étiologie professionnelle. Cette gestion peut comporter la déclaration du cas auprès de l'assureur-accidents aux fins d'indemnisation du patient et du soutien à la prévention en entreprise. Les médecins ont un rôle central dans les stratégies du retour au travail des patients. Faire correspondre les capacités de travail des patients aux exigences d'un poste de travail régulier ou adapté est une étape clé pour limiter la durée de l'arrêt de travail et améliorer leur bien-être.

LA COLLABORATION PLURIDISCIPLINAIRE EST NÉCESSAIRE POUR PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DES PATIENTS ET DEVRAIT ÊTRE RENFORCÉE

La collaboration pluridisciplinaire médecin de famille/médecin spécialiste/médecin du travail est nécessaire pour préserver les intérêts médico-socio-professionnels des patients et devrait être renforcée.

Pour assurer ces rôles multiples, l'OMS recommande que la formation en santé au travail fasse partie de la formation de tout professionnel de la santé pour augmenter les compétences des prestataires de soin primaire dans ce domaine.^{1,4}

Or, en Suisse, les formations de médecine du travail des médecins internistes généralistes (MIG) sont limitées. Le nombre d'heures moyen de cours de médecine du travail en prégrade est de moins de 10 heures alors que la médiane européenne est de 33 heures.⁵ Certaines facultés suisses n'en dispensent pas. Pourtant, cet enseignement figure dans les récents objectifs Profiles. L'enseignement de la médecine du travail en formation post-graduée des MIG n'est guère meilleur. Pour

Bibliographie

- 1 – Chiarini B, Chouanière D, Praz-Christinaz SM, Danuser B. Mieux connaître la médecine du travail. Rev Med Suisse 2009;5:694-5.
- 2 – Protecting workers' health. Fact sheet no. 389. November 2017. World Health Organization (WHO). (www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/protecting-workers'-health).
- 3 – International Code of Ethics for Occupational Health Professionals. International Commission on Occupational Health (ICOH); 2014.
- 4 – Connecting Health and Labour. Bringing together occupational health and primary care to improve the health of working people. Executive Summary of the report of the WHO Global Conference "Connecting Health and Labour: What Role for Occupational Health in Primary Health Care", The Hague, the Netherlands, 29 November - 1 December 2011. World Health Organization (WHO).
- 5 – Chaudhry A. Enseignement de la médecine du travail en Europe au niveau du tronc commun des études médicales. Médecine humaine et pathologie 2012 (dumas-00702583).

preuve, le nouveau programme de formation postgrade de spécialiste en MIG de 2022 ne mentionne pas le travail. La médecine du travail ne fait pas non plus partie de la liste exhaustive des stages. C'est donc aux médecins de famille installés que revient la responsabilité de se former alors que l'offre de formation en médecine du travail est faible pour un temps global de formation disponible des MIG déjà limité.⁶

La Suisse compte 130 médecins du travail actifs, soit 1 médecin du travail pour 20000 salariés. En France, ce ratio est de 1 pour 6000 et en Allemagne, de 1 pour 10000. Moins de 4 médecins du travail par an sont formés. Trop peu pour assurer une prévention efficace des risques professionnels en entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

Seule l'Université de Zurich dispose d'un poste de professeur de médecine du travail (renouvelable annuellement). Celui de Lausanne est vacant depuis 2019 et risque de disparaître. Trop peu pour former la relève en médecine du travail et sensibiliser les jeunes générations de MIG. Il apparaît nécessaire de promouvoir des recherches pragmatiques interrogeant le système de santé au travail. Les décideurs politiques pourraient s'y appuyer pour initier un système innovant répondant aux besoins du terrain. Un rapprochement des sociétés suisses de médecine du travail, de médecine interne générale et de santé publique permettrait d'agir de manière concertée et coordonnée et ainsi d'optimiser la prévention.

Des initiatives prometteuses sont en cours pour relever les défis de la santé au travail: le nouveau Collège national des enseignants de médecine du travail, filière prégrade, finalise un polycopié de médecine du travail pour permettre l'accès à la formation à tous les étudiants et inciter les facultés à offrir, développer et promouvoir des enseignements innovants de médecine du travail. Des initiatives cantonales ont permis l'accès aux soins préventifs en médecine du travail directement pour le patient travailleur via leur MIG. Le Tarco en cours de négociation prévoit la création de 3 points Tarmed spécifiques pour la médecine du travail. La clause de besoin prévue à partir de 2025 devrait permettre un rééquilibrage en augmentant le nombre de MIG et médecins du travail. Par ailleurs, certains centres de formation des MIG ont la volonté d'inclure dans leur programme des cours dédiés à la santé au travail. Certains établissements de formation postgrade ont déjà mis en place des tournus des médecins-assistants des deux spécialités. Enfin, des demandes de soutien financier pour pérenniser certains postes de formation en médecine du travail sont en cours.

Ces initiatives sont encourageantes mais insuffisantes. Il est temps que des décisions plus conséquentes soient prises aux niveaux fédéral et cantonal.

**CERTAINS
CENTRES DE
FORMATION DES
MIG ONT LA
VOLONTÉ
D'INCLURE DANS
LEUR PROGRAMME
DES COURS
DÉDIÉS À LA
SANTÉ AU TRAVAIL**

Bibliographie

- ⁶
— Gaubicher C. État des lieux des pratiques des médecins généralistes concernant les maladies professionnelles et les maladies liées au travail. 2021 Travail de Master.